

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : LAFITA GOUTTE D'OR
Code de produit : DOV-011

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC3 Produits d'assainissement de l'air. Désodorisant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Dovox B.V.
Computerweg 3
3542 DP UTRECHT, les Pays-Bas
Téléphone : +31-30-7116 824
Télécopie : +31-30-3100 141
E-mail : info@dovox.nl
Website : www.dovox.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:

NL - Téléphone : +31-30-7116 824 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:

ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : 1272/2008) : Irritation cutanée, catégorie 2. Irritation oculaire, catégorie 2. Sensibilisation cutanée, catégorie 1. Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1. Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.

Risques pour la santé : Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.

Risques physiques/ chimiques : N'est pas classifié selon les directives de CE. Combustible.

Risques pour l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280 hands eyes	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:
Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases	: H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P280 gloves	Porter des gants de protection.
	P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
	P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)

: Contient: 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one ; d-Limonène ; Acétate de linalyle ; Linalol ; Alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde ; [3R-(3 α ,3 β ,6 α ,7 β ,8 α)]-Octahydro-6-méthoxy-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène ; (Ethoxyméthoxy)cyclododécane ; Butylphényl méthylpropional ; Coumarine ; Hydroxyméthylpentylcyclohexenecarboxaldéhyde ; 3,7-Diméthyl-octane-3-ol ; (-)-pin-2(10)-ène ; 7-Méthyl-3-méthylèneocta-1,6-diène ; 2-(2,2,7,7-tetramethyltricyclo [6.2.1.0(1,6)] undec-5(4)-en-5-yl) propan-1-ol ; Pin-2(10)-ène ; Pin-2(3)-ène ; Geraniol ; Eugénol ; Cinnamaldéhyde ; Isoeugénol .

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

*

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nom CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	25 - < 50	54464-57-2	259-174-3		01-2119489989-04
d-Limonène	5 - < 10	5989-27-5	227-813-5		01-2119529223-47
2,6-Diméthyl-oct-7-ène-2-ol	5 - < 10	18479-58-8	242-362-4		01-2119457274-37



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Acétate de linalyle	5 - < 10	115-95-7	204-116-4	01-2119454789-19
Linalol	5 - < 10	78-70-6	201-134-4	01-2119474016-42
3-Méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one	1 - < 5	127-51-5	204-846-3	01-2120138569-45
Alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	1 - < 2,5	1205-17-0	214-881-6	01-2120740119-58
[3R-(3α,3β,6α,7β,8α)]-Octahydro-6-méthoxy-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène	1 - < 5	67874-81-1	267-510-5	01-2120228335-61
Cis-2-tert-butylcyclohexyl acetate	1 - < 5	20298-69-5	243-718-1	01-2119970713-33
Butyrate d'alpha, alpha-diméthylphényléthyle	1 - < 5	10094-34-5	233-221-8	01-2120742578-44
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	1 - < 5	58567-11-6	261-332-1	01-2119971571-34
Butylphényl méthylpropional	1 - < 3	80-54-6	201-289-8	01-2119485965-18
Coumarine	1 - < 5	91-64-5	202-086-7	01-2119949300-45
Hydroxy-méthylpentylcyclohexenecarboxaldéhyde	1 - < 5	31906-04-4	250-863-4	
3,7-Diméthyl-octane-3-ol	0,1 - < 1	78-69-3	201-133-9	01-2119454788-21
Reaction mass of 1-méthyl-3-(4-méthyl-3-pentenyl)cyclohex-3-ene-1-carbaldehyde and 1-méthyl-4-(4-méthyl-3-pentenyl)cyclohex-3-ene-1-carbaldehyde	0,1 - < 1	----	915-712-5	01-2120735080-68
(-)-pin-2(10)-ène	0,1 - < 1	18172-67-3	242-060-2	01-2119519230-54
7-Méthyl-3-méthylène-octa-1,6-diène	0,1 - < 1	123-35-3	204-622-5	01-2119514321-56
Salicylate de (Z)-3-hexényle	0,1 - < 1	65405-77-8	265-745-8	01-2119987320-37
Allyl (cyclohexyloxy) acétate	0,1 - < 1	68901-15-5	272-657-3	01-2120770514-54
[3R-(3.alpha.,3a.beta.,7.beta.,8a.alpha.)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène	0,1 - < 1	469-61-4	207-418-4	
2-(2,2,7,7-tétraméthyltricyclo [6.2.1.0 (1,6)] undec-5 (4) -én-5-yl) propan-1-ol	0,1 - < 1	929625-08-1	695-374-0	
Pin-2(10)-ène	0,1 - < 0,25	127-91-3	204-872-5	
Pin-2(3)-ène	0,1 - < 0,25	80-56-8	201-291-9	01-2119519223-49
Geraniol	0,1 - < 1	106-24-1	203-377-1	01-2119552430-49
Eugénol	0,1 - < 1	97-53-0	202-589-1	01-2119971802-33
Cinnamaldéhyde	0,01 - < 0,1	104-55-2	203-213-9	01-2119935242-45
Isoeugénol	0,01 - < 0,1	97-54-1	202-590-7	

Nom CE	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 1	H315; H317; H410	GHS07; GHS09	M (chronic) = 1
d-Limonène	Flam. Liq. 3; Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H226; H304; H315; H317; H400; H410	GHS02; GHS07; GHS08; GHS09	M (acute) = 1
2,6-Diméthyl-oct-7-ène-2-ol	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2	H315; H319	GHS07	
Acétate de linalyle	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H315; H317; H319	GHS07	
Linalol	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; Skin Sens. 1B	H315; H317; H319	GHS07	
3-Méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one	Aquatic Chronic 2	H411	GHS09	

Alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	Skin Sens. 1B; Repr. 2; Aquatic Chronic 2	H317; H361fd; H411	GHS07; GHS08; GHS09	
[3R-(3α,3aβ,6α,7β,8α)]-Octahydro-6-méthoxy-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène	Skin Sens. 1B; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H317; H400; H410	GHS07; GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1
Cis-2-tert-butylcyclohexyl acetate	Aquatic Chronic 2	H411	GHS09	
Butyrate d'alpha, alpha-diméthylphényléthyle	Skin Irrit. 2; Aquatic Chronic 3	H315; H412	GHS07	
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 2	H315; H317; H411	GHS07; GHS09	
Butylphényl méthylpropional	Aquatic Chronic 3; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Acute Tox. 4; Repr. 2	H302; H315; H317; H412; H361f	GHS07; GHS08; GHS09	
Coumarine	Acute Tox. 4; Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 3	H302; H317; H412	GHS07	
Hydroxy-méthylpentylcyclohexenecarboxaldéhyde	Skin Sens. 1A	H317	GHS07	
3,7-Diméthyl-octane-3-ol	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H315; H317; H319	GHS07	
Reaction mass of 1-methyl-3-(4-methyl-3-pentenyl)cyclohex-3-ene-1-carbaldehyde and 1-methyl-4-(4-methyl-3-pentenyl)cyclohex-3-ene-1-carbaldehyde	Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H400; H410	GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1
(-)-pin-2(10)-ène	Flam. Liq. 3; Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H226; H304; H315; H317; H400; H410	GHS02; GHS07; GHS08; GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1
7-Méthyl-3-méthylèneocta-1,6-diène	Flam. Liq. 3; Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Asp. Tox. 1; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H226; H304; H315; H317; H319; H400; H410	GHS02; GHS07; GHS08; GHS09	
Salicylate de (Z)-3-hexényle	Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H400; H410	GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1
Allyl (cyclohexyloxy) acétate	Acute Tox. 4; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H302; H400; H410	GHS07	M (acute) = 1 M (chronic) = 1
[3R-(3.alpha.,3a.beta.,7.beta.,8a.alpha.)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène	Asp. Tox. 1; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H304; H400; H410	GHS08; GHS09	M (acute) = 10 M (chronic) = 10
2-(2,2,7,7-tétraméthyltricyclo [6.2.1.0 (1,6)] undec-5 (4) -én-5-yl) propan-1-ol	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H315; H317; H400; H410	GHS07; GHS09	
Pin-2(10)-ène	Flam. Liq. 3; Skin Sens. 1B; Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H226; H317; H304; H315; H400; H410	GHS02; GHS07; GHS08; GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1
Pin-2(3)-ène	Flam. Liq. 3; Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Asp. Tox. 1; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H226; H302; H315; H317; H304; H400; H410	GHS02; GHS07; GHS08; GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Geraniol	Skin Sens. 1B; Eye Dam. 1; Skin Irrit. 2	H317; H318; H315	GHS05; GHS07	
Eugénol	Eye Irrit. 2; Skin Sens. 1B	H319; H317	GHS07	
Cinnamaldéhyde	Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; Skin Sens. 1A	H312; H315; H317; H319	GHS07	
Isoeugénol	Acute Tox. 4; Eye Irrit. 2; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1A; STOT SE 3	H312; H302; H332; H319; H315; H317; H335	GHS07	H317 : C >= 0.01 %

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Non applicable dans les conditions normales d'utilisation. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation s'élève, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
- Contact cutané : Irritant. Peut provoquer rougeurs et irritation, sensibilisation. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une peau sèche.
- Contact oculaire : Irritant. Peut provoquer rougeurs et douleurs.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Instructions pour le Médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Non appropriés : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques d'exposition particuliers : Inconnu.
- Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.



5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses peut causer l'étouffement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou l'eau.
Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

*

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter éclabousser. Porter un vêtement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des substances oxydantes.
Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Matériaux d'emballage déconseillés : PE et PP.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

*

8.1. Paramètres de contrôle



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucun niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connu sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m³)	VLE 15 min. (mg/m³)	Observations	Source
d-Limonène	CH	40	80		Grenzwerte am Arbeitsplatz 2016, Suva Pro
d-Limonène		28	80		MAC: DE, CH
Pin-2(10)-ène	BE		113	-	
Pin-2(3)-ène	BE	113		-	
Pin-2(3)-ène		113			MAC: BE

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphthyl)éthan-1-one	Dermal	0,1011 mg/kg bw			1,73 mg/kg bw/day
d-Limonène	Inhalation				1,76 mg/m³
2,6-Diméthyl-7-ène-2-ol	Inhalation				33,3 mg/m³
	Dermal				20,8 mg/kg bw/day
Acétate de linalyle	Inhalation				73,5 mg/m³
	Dermal	0,2362 mg/kg bw		0,2362 mg/kg bw/day	2,5 mg/kg bw/day
Linalol	Inhalation				2,75 mg/m³
	Dermal		5 mg/kg bw		2,5 mg/kg bw/day
	Inhalation		16,5 mg/m³		2,8 mg/m³
Alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	Dermal			0,01 mg/kg bw/day	0,17 mg/kg bw/day
	Inhalation				1,2 mg/m³
Butyrate d'alpha, alpha-diméthylphényléthyle	Dermal				8,33 mg/kg bw/day
	Inhalation				4,4 mg/m³
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Dermal				3,3 mg/kg bw/day
	Inhalation				23,5 mg/m³
Butylphényl méthylpropional	Dermal	0,410 mg/kg bw		0,410 mg/kg bw/day	1,79 mg/kg bw/day
	Inhalation			0,44 mg/m³	
Coumarine	Dermal				0,79 mg/kg bw/day
	Inhalation				6,78 mg/m³
3,7-Diméthyl-3-octane-3-ol	Dermal				2,5 mg/kg bw/day
	Inhalation				2,75 mg/m³
(-)-pin-2(10)-ène	Dermal				0,8 mg/kg bw/day
	Inhalation				5,69 mg/m³
7-Méthyl-3-méthylèneocta-1,6-diène	Dermal		0,83 mg/kg bw		
	Inhalation				5,85 mg/m³
Salicylate de (Z)-3-hexényle	Dermal				0,9 mg/kg bw/day
	Inhalation				1,59 mg/m³
Allyl (cyclohexyloxy) acétate	Dermal				0,448 mg/kg bw/day
	Inhalation				3,16 mg/m³
Pin-2(10)-ène	Dermal			0,054 mg/kg bw/day	0,8 mg/kg bw/day



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Pin-2(3)-ène	Inhalation				5,69 mg/m3
	Dermal				0,54 mg/kg bw/day
Geraniol	Inhalation				3,8 mg/m3
	Dermal				12,5 mg/kg bw/day
Eugénol	Inhalation				161,6 mg/m3
	Dermal				6 mg/kg bw/day
Cinnamaldéhyde	Inhalation				21,2 mg/m3
	Dermal				2,5125 mg/kg bw/day
	Inhalation				2,203 mg/m3

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Dermal	0,0506 mg/kg bw			0,86 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,43 mg/m3
d-Limonène	Oral				0,25 mg/kg bw/day
	Inhalation				8,33 mg/m3
2,6-Diméthyl-2-oct-7-ène-2-ol	Oral				4,76 mg/kg bw/day
	Dermal				12,5 mg/kg bw/day
	Inhalation				21,7 mg/m3
Acétate de linalyle	Oral				12,5 mg/kg bw/day
	Dermal	0,2362 mg/kg bw		0,2362 mg/kg bw/day	1,25 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,68 mg/m3
Linalol	Oral				0,2 mg/kg bw/day
	Dermal		2,5 mg/kg bw	15 mg/kg bw/day	1,25 mg/kg bw/day
	Inhalation		4,1 mg/m3		0,7 mg/m3
	Oral		1,2 mg/kg bw		0,2 mg/kg bw/day
Alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	Dermal			0,005 mg/kg bw/day	0,083 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,29 mg/m3
	Oral				0,17 mg/kg bw/day
Butyrate d'alpha, alpha-diméthylphényléthyle	Dermal				4,17 mg/kg bw/day
	Inhalation				2,2 mg/m3
	Oral				4,17 mg/kg bw/day
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Dermal				1,67 mg/kg bw/day
	Inhalation				5,8 mg/m3
	Oral				1,67 mg/kg bw/day
Butylphényl méthylpropional	Dermal	0,410 mg/kg bw		0,410 mg/kg bw/day	0,89 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,11 mg/m3
	Oral				0,062 mg/kg bw/day
Coumarine	Dermal				0,39 mg/kg bw/day
	Inhalation				1,69 mg/m3
	Oral				0,39 mg/kg bw/day
3,7-Diméthyl-2-oct-3-ol	Dermal				1,25 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,68 mg/m3
	Oral				0,2 mg/kg bw/day
(-)-pin-2(10)-ène	Dermal				0,3 mg/kg bw/day
	Inhalation				1 mg/m3
	Oral				0,3 mg/kg bw/day
7-Méthyl-3-méthylèneocta-1,6-diène	Dermal				0,42 mg/kg bw/day



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Salicylate de (Z)-3-hexényle	Inhalation				1,25 mg/m3
	Oral				0,42 mg/kg bw/day
	Dermal				0,45 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,39 mg/m3
	Oral				0,23 mg/kg bw/day
Allyl (cyclohexyloxy) acétate	Dermal				0,16 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,557 mg/m3
	Oral				0,16 mg/kg bw/day
Pin-2(10)-ène	Dermal			0,027 mg/kg bw/day	0,3 mg/kg bw/day
	Inhalation				1 mg/m3
	Oral				0,3 mg/kg bw/day
Pin-2(3)-ène	Dermal				0,19 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,67 mg/m3
	Oral				0,19 mg/kg bw/day
Geraniol	Dermal				7,5 mg/kg bw/day
	Inhalation				47,8 mg/m3
	Oral				13,75 mg/kg bw/day
Eugénol	Dermal				3 mg/kg bw/day
	Inhalation				5,22 mg/m3
	Oral				3 mg/kg bw/day
Cinnamaldéhyde	Dermal				0,625 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,5435 mg/m3
	Oral				2,5 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
d-Limonène	Water	0,0054 mg/l	0,0005 mg/l	
	Sediment	1,32 mg/kg	0,13 mg/kg	
	STP			1,8 mg/l
	Soil			0,262 mg/kg
	Oral			3,33 mg/kg food
2,6-Diméthyl-7-ène-2-ol	Water	0,0278 mg/l	0,0027 mg/l	
	Sediment	0,594 mg/kg	0,0594 mg/kg	
	Intermittent water			0,278 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,103 mg/kg
	Oral			111 mg/kg food
Acétate de linalyle	Water	0,011 mg/l	0,001 mg/l	
	Sediment	0,609 mg/kg	0,061 mg/kg	
	Intermittent water			0,11 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,115 mg/kg
Linalol	Water	0,2 mg/l	0,02 mg/l	
	Sediment	2,22 mg/kg	0,222 mg/kg	
	Intermittent water			2 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,327 mg/kg
	Oral			7,8 mg/kg food
Alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	Water	0,005 mg/l	0,001 mg/l	
	Sediment	0,057 mg/kg	0,006 mg/kg	
	STP			10 mg/l
	Soil			0,008 mg/kg
Cis-2-tert-butylcyclohexyl acetate	Water	0,011 mg/l	0,0011 mg/l	
	Sediment	1,5 mg/kg	0,15 mg/kg	

Butyrate d'alpha, alpha-diméthylphényléthyle	Intermittent water			0,017 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,293 mg/kg
	Water	0,004766 mg/l		
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Sediment	0,189 mg/kg		
	STP			31,25 mg/l
	Soil			0,103 mg/kg
	Water	0,0016 mg/l	0,00016 mg/l	
Butylphényl méthylpropional	Sediment	2,35 mg/kg	0,235 mg/kg	
	Intermittent water			0,016 mg/l
	STP			100 mg/l
	Soil			0,468 mg/kg
Coumarine	Oral			33,3 mg/kg food
	Water	0,004 mg/l	0 mg/l	
	Sediment	0,528 mg/kg	0,053 mg/kg	
	Intermittent water			0,0204 mg/l
3,7-Diméthyl-octane-3-ol	STP			10 mg/l
	Soil			0,103 mg/kg
	Water	0,019 mg/l	0,0019 mg/l	
	Sediment	0,15 mg/kg	0,015 mg/kg	
(-)-pin-2(10)-ène	Intermittent water			0,0142 mg/l
	STP			6,4 mg/l
	Soil			0,018 mg/kg
	Oral			30,7 mg/kg food
7-Méthyl-3-méthylène-octa-1,6-diène	Water	0,0089 mg/l	0,00089 mg/l	
	Sediment	0,0821 mg/kg	0,00821 mg/kg	
	Intermittent water			0,089 mg/l
	STP			450 mg/l
Salicylate de (Z)-3-hexényle	Soil			0,0112 mg/kg
	Water	0,001 mg/l	0,0001 mg/l	
	Sediment	0,337 mg/kg	0,034 mg/kg	
	STP			3,26 mg/l
Allyl (cyclohexyloxy) acétate	Soil			0,067 mg/kg
	Oral			13,1 mg/kg food
	Water	0,008 mg/l	0,0008 mg/l	
	Sediment	5,022 mg/kg	0,502 mg/kg	
Pin-2(10)-ène	STP			0,2 mg/l
	Soil			1,015 mg/kg
	Oral			2,78 mg/kg food
	Water	0,00061 mg/l	0,000061 mg/l	
Pin-2(3)-ène	Sediment	0,11 mg/kg	0,011 mg/kg	
	Intermittent water			0,0061 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,0217 mg/kg
Pin-2(10)-ène	Oral			40 mg/kg food
	Water	0,00205 mg/l	0,000205 mg/l	
	Sediment	0,0387 mg/kg	0,00387 mg/kg	
	STP			0,3 mg/l
Pin-2(3)-ène	Soil			0,375 mg/kg
	Water	0,001004 mg/l	0,0001 mg/l	
	Sediment	0,337 mg/kg	0,034 mg/kg	
	STP			3,26 mg/l
Pin-2(3)-ène	Soil			0,067 mg/kg
	Oral			13,1 mg/kg food
	Water	0,0006 mg/l	0,00006 mg/l	

Geraniol	Sediment	0,157 mg/kg	0,0157 mg/kg	
	STP			0,2 mg/l
	Soil			0,0317 mg/kg
	Oral			8,76 mg/kg food
	Water	0,0108 mg/l	0,0010 mg/l	
Cinnamaldéhyde	Sediment	0,115 mg/kg	0,0115 mg/kg	
	Intermittent water			0,108 mg/l
	STP			0,7 mg/l
	Soil			0,0167 mg/kg
	Water	1,004 mg/l	0,1004 mg/l	
	Sediment	159,1851 mg/kg	159,1851 mg/kg	
	Intermittent water			1,004 mg/l
	STP			13,119 mg/l
	Soil			56,0847 mg/kg
	Oral			0,00033 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques. Voir Directive 2004/37/CE du concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail. Informations supplémentaires pour la Suisse: Affecter une femme enceinte ou une mère qui allaite à des travaux avec ce produit n'est autorisé que si l'analyse de risques permet d'exclure tout danger pour la santé de la mère et de l'enfant.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



Protection individuelle : Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. Indication du temps de perméabilité: inconnu.

Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié: filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.

Protection des mains : Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: caoutchouc nitrile. 0,13 mm. Indication du temps de perméabilité: inconnu.

Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité avec protection latérale, conforme à la norme NE 166.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide.	Matériau imprégné.
Couleur	: Jaune clair.	
Odeur	: Parfumée.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: Non applicable.	Produit anhydre.
Hydrosolubilité	: Insoluble.	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Inconnu.	Non mesurés. Impertinents pour les mélanges.
Point d'éclair	: 98 °C	
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.	Liquide. Voir point d'éclair.
Température d'auto-inflammabilité	: > 220 °C	
Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C	
Point/intervalle de fusion	: < 0 °C	
Propriétés explosives	: Inconnu.	Ne contient pas des agents explosives.
Limites d'explosion (%) dans l'air	: Inconnu.	Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 0,5 (Butylphényl méthylpropional)
	:	Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 6,5 (d-Limonène)
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas des agents oxydants.
Décomposition thermique	: Non applicable.	
Viscosité (20°C)	: Inconnu.	
Viscosité (40°C)	: < 20,5 mm2/sec	
Pression de vapeur (20°C)	: Inconnu.	
Densité de vapeur (20°C)	: > 1	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	: Inconnu.	
Taux d'évaporation	: Inconnu.	(acétate de n-butyle = 1)

9.2. Autres informations

Autres informations : Impertinent.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

*

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Toxicité aiguë	: CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 84 %. ATE: > 5 mg/l. Non classifié à cause d'un manque de données.
Corrosion/irritation	: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation	: Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	: Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité	: Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Contact cutané	
Toxicité aiguë	: DL50 calculé: > 4754 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion/irritation	: Irritant. Peut provoquer rougeurs. Un contact prolongé peut dégraisser et dessécher la peau.
Sensibilisation	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut produire une réaction allergique.
Mutagénicité	: Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Contact oculaire	
Corrosion/irritation	: Irritant.
Ingestion	
Toxicité aiguë	: DL50 calculé: > 3715 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Aspiration	: Contient une substance/des substances avec un risque d'aspiration. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion/irritation	: Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
Cancérogénicité	: Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité	: Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	: Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Irritation de la peau	Non-irritant	----	Lapin
	Sensibilisation cutanée	6825 ug/cm2	OECD 429	Souris
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	----	Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	----	Rat
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	----
	NOAEL	480 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
	(développement, orale)			
	NOAEL (orale)	150 mg/kg bw/d		Rat
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique		
	DL50 (orale)	4400 mg/kg bw	----	Rat
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	----	Lapin
	Irritation de la peau	Irritant	----	----
	NOAEL	600 mg/kg bw/d		Rat
	(développement, orale)			
d-Limonène	Sensibilisation cutanée	10075 ug/cm2	OECD 429	Souris
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin

2,6-Diméthyl-oct-7-ène-2-ol	NOEL (cancérogénicité, orale)	> 300 mg/kg bw/d	OECD 451	Rat
	Génotoxicité - in vivo	> 2000 mg/kg bw/d		Rat
	NOAEL (développement) - estimation	1000 mg/kg.d	Read across	Rat
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	
	NOAEL (orale) - estimation	500 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	DL50 (orale)	3600 mg/kg bw	-----	Rat
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant		
	Irritation de la peau	Faiblement irritant	-----	Lapin
	Irritation des yeux	Modérément irritant	OECD 405	Lapin
Acétate de linalyle	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	-----	Lapin
	CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3	-----	Rat
	NOAEL (développement, orale)	> 1000 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 474	Souris
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	Souris
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (dermale)	250 mg/kg bw/d	OECD 411	Rat
	NOAEL (orale)	160 mg/kg bw/d	OECD 407	Rat
	Irritation des yeux	Irritant	OECD 405	Lapin
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin
Linalol	Irritation de la peau	Non-irritant	-----	Homme
	CL50 (inhalation)	> 2740 mg/m3	-----	Souris
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 429	Souris
	DL50 (orale)	13934 mg/kg bw	-----	Rat
	NOAEL (développement, orale)	1000 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin
	Sensibilisation cutanée	12650 ug/cm2	OECD 429	Souris
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (fertilité, orale)	500 mg/kg bw/d		Rat
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin
Alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	NOAEL (dermale)	250 mg/kg bw/d	OECD 411	Rat
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 475	Souris
	DL50 (dermale)	5610 mg/kg bw	-----	Lapin
	Irritation de la peau	Légèrement irritant	-----	Homme
	DL50 (orale)	2790 mg/kg bw	-----	Rat
	NOAEL (orale)	117 mg/kg bw/d	-----	Rat
	NOAEL (fertilité, orale)	100 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	Irritation de la peau	Non-irritant		
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	-----	Lapin
	DL50 (orale)	3600 mg/kg bw	-----	Rat
	Irritation de la peau	Non-irritant		
	NOAEL (développement, orale)	> 500 mg/kg bw/d		Rat
	NOAEL (dermale)	> 300 mg/kg bw/d	-----	Rat
	Sensibilisation cutanée	4100 ug/cm2	OECD 429	-----

[3R-(3α,3aβ,6α,7β,8α)]-Octahydro-6-méthoxy-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène	CL50 (inhalation) - estimation	> 13000 mg/m3	Read across	
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 402	Lapin
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 401	Rat
Butyrate d'alpha, alpha-diméthylphényléthyle	Irritation de la peau	Modérément irritant	OECD 404	Lapin
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw		Lapin
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw		Rat
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	NOAEL (orale)	500 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 401	Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 402	Lapin
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	Chinese Hamster
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin
	NOAEL (orale)	1000 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	NOAEL (développement, orale)	1000 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	NOAEL (fertilité, orale)	1000 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 429	Souris
	NOAEL (développement, orale)	4 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
Butylphényl méthylpropional	NOAEL (fertilité, orale)	25 mg/kg bw/d		Rat
	Génotoxicité - in vivo	Négatif	OECD 474	Souris
	NOAEL (orale)	25 mg/kg bw/d	-----	Rat
	Irritation des yeux	Non-irritant	-----	Lapin
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	-----	Lapin
	DL50 (orale)	1390 mg/kg bw	-----	Rat
	Sensibilisation cutanée	2372 ug/cm2	OECD 429	Souris
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	-----
	Sensibilisation cutanée	> 12500 ug/cm2	OECD 429	Souris
	NOAEL (développement, orale)	> 115 mg/kg bw/d		Souris
	Irritation des yeux	Non-irritant		Lapin
	DL50 (orale)	680 mg/kg bw	-----	Rat
	NOAEL (orale)	> 138,3 mg/kg bw/d		Souris
	Irritation de la peau	Non-irritant		Lapin
Coumarine	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - in vivo	> 105 mg/kg bw/d	OECD 474	Souris
	NOEL (cancérogénicité) - estimation	Non-cancérogène		
	Sensibilisation cutanée	4275 ug/cm2	OECD 429	Souris
	Irritation des yeux	Légèrement irritant	-----	Lapin
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	-----	Lapin
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	-----	Rat
	Irritation de la peau	Non-irritant	Patch test	Homme
	Irritation de la peau	Irritant	-----	Lapin
Hydroxy-méthylpentylcyclohexenecarboxaldéhyde	NOAEL (fertilité, orale)	25 mg/kg bw/d		Rat
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique		Souris
	CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3		Rat
3,7-Diméthyl-octane-3-ol				

(-)-pin-2(10)-ène	Irritation des yeux	Non-irritant		Lapin
	Irritation de la peau	Irritant		Lapin
	NOAEL	1000 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
	(développement, orale)			
	NOAEL (fertilité) - estimation	365 mg/kg.d	Read across	Rat
	NOAEL (dermale) - estimation	250 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	NOAEL (orale) - estimation	200 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 473	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw		Lapin
	DL50 (orale)	8270 mg/kg bw		Rat
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 429	Souris
	DL50 (orale) - estimation	> 2000 mg/kg bw	Read across	Rat
	DL50 (dermale) - estimation	> 5000 mg/kg bw	Read across	Lapin
7-Méthyl-3-méthylèneocta-1,6-diène	Mutagénicité - estimation	Non mutagène	Read across	Salmonella typhimurium
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw		Lapin
	DL50 (orale)	> 11900 mg/kg bw	-----	Rat
	NOAEL (fertilité, orale)	500 mg/kg bw/d	OECD 415	Rat
	Génotoxicité - in vivo	Négatif	OECD 474	Souris
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 473	
	NOEL	500 mg/kg bw/d	OECD 451	Souris
	(cancérogénicité, orale)			
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (orale)	500 mg/kg bw/d	-----	Rat
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 429	Souris
	NOAEL	500 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
	(développement, orale)			
	Irritation des yeux	Irritant	-----	-----
2-(2,2,7,7-tétraméthyltricyclo [6.2.1.0 (1,6)] undec-5 (4) -én-5-yl) propan-1-ol	Irritation de la peau	Irritant	-----	-----
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 473	-----
	DL50 (orale)	> 2000 mg/kg bw	OECD 423	Rat
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	OECD 402	Rat
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin
	Irritation des yeux	Faiblement irritant	OECD 405	Lapin
	NOAEL (orale)	1000 mg/kg bw/d	OECD 407	Rat
	Irritation des yeux	Modérément irritant	OECD 405	Lapin
	NOAEL	250 mg/kg.d	Read across	
	(développement) - estimation			
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 429	Souris
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw		Lapin
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw		Rat
Pin-2(10)-ène	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Irritation de la peau	Irritant	-----	-----
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	-----	Cobaye
	Irritation de la peau	Non-irritant	-----	Homme
	Irritation de la peau	Modérément irritant	-----	Lapin
	Mutagénicité	Non mutagène	-----	Salmonella typhimurium
Pin-2(3)-ène				

Geraniol	Irritation des yeux - estimation	Modérément irritant	Read across	Lapin
	Génotoxicité - estimation	Non-génotoxique	Read across	
	NOAEL (développement) - estimation	250 mg/kg.d	Read across	Rat
	NOAEL (inhalation)	170 mg/m3	OECD 413	Rat
	NOAEL (orale) - estimation	250 mg/kg bw/d	Read across	
	DL50 (orale)	> 300 mg/kg bw	-----	Rat
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	OECD 402	Rat
	NOEL (orale)	> 550 mg/kg bw/d		Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	-----	Lapin
	DL50 (orale)	> 2840 mg/kg bw	-----	Rat
	NOEL (cancérogénicité) - estimation	Non-cancérogène	Read across	
	NOAEL (dermale)	300 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	Chinese Hamster
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 474	Souris
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (toxicité sur le développement, dermale)	> 300 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
	NOAEL (fertilité, dermale)	> 300 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
Eugénol	Sensibilisation cutanée	3525 ug/cm2	OECD 429	Souris
	DL50 (orale)	> 2000 mg/kg bw	OECD 423	Rat
	CL50 (inhalation)	> 2580 mg/m3	OECD 403	Rat
	CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3		Rat
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw		Rat
	NOEL (cancérogénicité, orale)	300 mg/kg bw/d	-----	Rat
	Sensibilisation cutanée	2703 ug/cm2	OECD 429	Souris
	NOAEL (orale)	600 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat
	Génotoxicité - in vitro	Genotoxic	OECD 476	Souris
	Génotoxicité - estimation	Non-génotoxique		
	Génotoxicité - in vivo	Genotoxic	OECD 474	Souris
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	Salmonella typhimurium
Cinnamaldéhyde	NOAEL (fertilité) - estimation	> 700 mg/kg.d	Read across	Rat
	NOAEL (développement, orale)	250 mg/kg bw/d		Lapin
	Irritation de la peau	Fortement irritant		
	NOAEL (développement, orale)	5 mg/kg bw/d	-----	Rat
	DL50 (orale)	2220 mg/kg bw	-----	Rat
	DL50 (dermale)	1260 mg/kg bw	-----	Lapin
	Mutagénicité	Non mutagène	-----	Salmonella typhimurium
	NOAEL (orale) - estimation	250 mg/kg bw/d		
	Génotoxicité - in vitro	Genotoxic	-----	
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	-----	

Isoeugénol	Irritation des yeux	Modérément irritant	-----	Lapin
	NOEL	Non-cancérogène		
	(cancérogénicité) - estimation			
	Sensibilisation cutanée	262 ug/cm2	OECD 429	Souris
	DL50 (dermale) - estimation	1912 mg/kg bw		
	CL50 (inhalation) - estimation	1500 mg/m3		
	DL50 (orale)	1560 mg/kg bw	-----	Rat
	Mutagénicité	Négatif	-----	Salmonella typhimurium
	NOEL	Non-cancérogène	-----	Rat
	(cancérogénicité, orale)			
	Irritation de la peau	Fortement irritant		Lapin
	Irritation de la peau	Modérément irritant	-----	Homme
	Sensibilisation cutanée	498 ug/cm2	OECD 429	Souris

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

*

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : Très toxique pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 1 mg/l. CE50 calculée (daphnia): < 1 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Contient des substances bio-accumulatives.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Adsorption dans le sol, faible mobilité. Flotte sur l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	CL50 (poisson)	1,3 mg/l	OECD 203	-----
	CE50 (puce d'eau)	1,38 mg/l	OECD 202	-----
	CL50 (algues)	> 2,6 mg/l	OECD 201	-----
	Log P(oe)	5,23		
d-Limonène	FBC	600		
	CL50 (poisson)	0,720 mg/l	OECD 203	Pimephales promelas
	CE50 (puce d'eau)	0,36 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	Biodégradation ultime	> 92 %		
	aérobie (%)			

[3R-(3α,3aβ,6α,7β,8α)]-Octahydro-6-méthoxy-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène	NOEC (puce d'eau) - chronique	0,15 mg/l.d		Daphnia magna
	Log P(oe)	4,38		
	CL50 (poisson)	0,43 mg/l	OECD 203	Cyprinus carpio
	CE50 (puce d'eau)	0,48 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
Reaction mass of 1-methyl-3-(4-methyl-3-pentenyl)cyclohex-3-ene-1-carbaldehyde and 1-methyl-4-(4-methyl-3-pentenyl)cyclohex-3-ene-1-carbaldehyde	CI50 (algues)	> 1,8 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella subcapitata
	CE50 (puce d'eau)	0,15 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	CI50 (algues)	1,8 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella subcapitata
	Biodégradation ultime aérobie (%)	41 %	OECD 301 F	
(-)-pin-2(10)-ène	CL50 (poisson) - estimation	> 0,1 mg/l		
	CE50 (puce d'eau) - estimation	> 0,1 mg/l		
	Log P(oe)	4,35		
	CE50 (puce d'eau)	1,47 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
7-Méthyl-3-méthyleneocta-1,6-diène	CI50 (algues)	0,342 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella subcapitata
	Biodégradation ultime aérobie (%)	76 %	OECD 301 D	
	CL50 (poisson) - estimation	> 100 mg/l	OECD 203	Cyprinus carpio
	Log P(oe)	5,285		
Salicylate de (Z)-3-hexényle	FBC	739		
	CE50 (puce d'eau)	3,7 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	CI50 (algues)	0,61 mg/l	OECD 201	Desmodesmus subspicatus
	Biodégradation ultime aérobie (%)	89 %	OECD 301 F	
Allyl (cyclohexyloxy) acétate	CL50 (poisson) - estimation	1,13 mg/l		Brachydanio rerio
	Log P(oe)	4,57		
	CL50 (poisson)	0,205 mg/l	OECD 203	Brachydanio rerio
	CE50 (puce d'eau)	11,3 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	CI50 (algues)	69,2 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella subcapitata
	Biodégradation ultime aérobie (%)	24 %	OECD 301 D	
	NOEC (puce d'eau) - chronique	3,2 mg/l.d	OECD 202	Daphnia magna
	Log P(oe)	2,64		
[3R-(3.alpha.,3a.beta.,7.beta.,8a.alpha.)-2,3,6,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène	CL50 (poisson) - estimation	0,055 mg/l	-----	-----
	CE50 (puce d'eau) - estimation	> 0,01 mg/l		
	Log P(oe)	6,38		

2-(2,2,7,7-tétraméthyltricyclo [6.2.1.0 (1,6)] undec-5 (4) -én-5-yl) propan-1-ol	CL50 (poisson)	0,3 mg/l	OECD 203	Cyprinus carpio
	CE50 (puce d'eau)	> 0,26 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	CI50 (algues)	> 0,14 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella subcapitata
	CI50 (algues) - estimation	> 100 mg/l		
	Biodégradation ultime aérobie (%)	90 %	OECD 301 F	
	CE50 (puce d'eau) - estimation	> 100 mg/l		Daphnia magna
	Log P(oe)	6,2		
	FBC	57,4		
	CL50 (poisson)	0,502 mg/l	OECD 203	Pimephales promelas
	CE50 (puce d'eau)	1,25 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
Pin-2(10)-ène	CI50 (algues)	0,826 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella subcapitata
	Biodégradation ultime aérobie (%)	76 %	OECD 301 D	
	Log P(oe)	4,4		
	CL50 (poisson)	0,28 mg/l	-----	Pimephales promelas
Pin-2(3)-ène	CE50 (puce d'eau)	1,44 mg/l	-----	Daphnia magna
	Biodégradation ultime aérobie (%)	62 %	OECD 301 B	
	Log P(oe)	4,32		

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

*

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Des restes de ce produit, des chiffons imprégnés, et des emballages non vidés sont considérés comme des déchets dangereux.
- Avertissements supplémentaires : Aucun.
- Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.
- Catalogue des Déchets Européen : Eliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
- Codes OMoD : 20 01 97 S
- Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

*

14.1. Numéro ONU

UN Numéro : UN 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

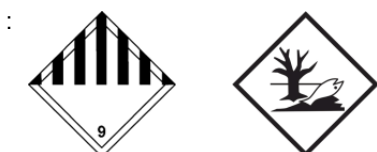
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one ; d-Limonène)

Nom d'expédition (IMDG, IATA) : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphtyl)ethan-1-one ; d-Limonene)

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : 9
Code de classification : M6
Groupe d'emballage : III
Etiquette de danger : 9 + la marque "matière dangereuse pour l'environnement".
Le code de restriction : C/D en tunnels



Autres informations : Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu. Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 (Dispositions spéciales 375).

IMDG (Mer)

Classé : 9
Groupe d'emballage : III
EmS (incendie / fuite) : F - A / S - F
Polluant marin : Oui
Autres informations : Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 (IMDG code 37-14, 2.10.2.7).

IATA (Air)

Classé : 9

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de ce produit.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 2015/830 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No:

4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

: En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

*

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 2015/830 datée du 28 mai 2015 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou renouvelées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ADR	: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	: Estimation de la toxicité aiguë
CLP	: Classification, étiquetage et emballage
CMR	: Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
CEE	: Communauté économique européenne
GHS	: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA	: Association internationale du transport aérien
Recueil IBC	: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICPE	: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MAC	: La valeur limite d'exposition
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversable) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	: Catégorie de produits chimiques
PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

Des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Skin Irrit. 2	: Méthode de calcul.
Eye Irrit. 2	: Méthode de calcul.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Skin Sens. 1/1A/1B : Méthode de calcul.
Aquatic Chronic 1 : Méthode de calcul.
Aquatic Acute 1 : Méthode de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

Flam. Liq. 3 : Liquide inflammable, catégorie 3.
Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, catégorie 4.
Skin Irrit. 2 : Irritation cutanée, catégorie 2.
Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves, catégorie 1.
Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, catégorie 2.
Skin Sens. 1/1A/1B : Sensibilisation cutanée, catégorie 1/1A/1B.
STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3.
Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration, catégorie 1.
Aquatic Chronic 1 : Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.
Aquatic Chronic 2 : Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.
Aquatic Chronic 3 : Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3.
Aquatic Acute 1 : Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 : Nocif par contact cutané.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 : Nocif par inhalation.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

Fin de la fiche de données de sécurité.